SAVOIR LÂCHER PRISE ET PRENDRE DU RECUL

2 jours

PRENDRE SOIN DE SOI ET DE SES COLLABORATEURS

PROGRAMME DE LA FORMATION

RENONCER AU MIRAGE DU CONTRÔLE ABSOLU

› Identifier les bénéfices du lâcher prise à court comme à long terme
› Dominer l'angoisse de la perte de contrôle : l'impact des mécanismes cognitifs, des émotions et de l'environnement
› Traiter les peurs associées à la perte de contrôle : l'analyse des mécanismes de défense et des schémas cognitifs
› Discerner quand tenir bon et quand lâcher prise pour retrouver une sérénité lucide
Autodiagnostic « comment se porte le stress dans votre entreprise ? »

SAVOIR PRENDRE DU RECUL

› Repérer les indicateurs du déséquilibre : la localisation des zones de crispation, des somatisations et des actes manqués
› Désamorcer à temps la spirale de l'épuisement professionnel (burn-out, épisodes dépressifs)
› Oser la déconnexion provisoire mais complète : la protection contre les nouvelles technologies et les sollicitations
› Prendre soin de son corps pour mieux piloter son cerveau : l'impact de l'alimentation, des postures et du sommeil-flash
Quiz sur « les 5 drivers consommateurs d'énergie personnelle »

DÉVELOPPER SA RÉSILIENCE

› Redéfinir ses attentes et ses obligations inconditionnelles, en révisant ses automatismes comportementaux
› Ajuster ses vraies priorités pour tenir le cap dans le mauvais temps à la hauteur des enjeux réels
› Organiser son indisponibilité provisoire : la déconnexion pour se recentrer et se reconstruire
› Pratiquer la “simplicité volontaire” : la chasse au superflu, le minimalisme efficace et le low-tech au quotidien
Atelier les « 3 réservoirs » de ressources face au stress.

CULTIVER L'ART DU LÂCHER-PRISE

› Esquiver les interruptions et sollicitations continuelles : l'aménagement d'un sas de décompression entre la vie professionnelle et la vie privée
› Repérer les pièges relationnels et distinguer les faux problèmes pour ne pas se laisser embarquer dans un triangle victime-persécuteur-sauveur
› Mettre son mental en mode "pause" pour se débarrasser des "fixettes" qui polluent le champ de conscience
› Accompagner ses collaborateurs dans la prise de recul pour les aider à s'extraire de leur écosystème et se ressourcer
Exercice pour mesurer l’impact des émotions et pratiquer leur gestion au quotidien

INSTITUT FRANÇOIS BOCQUET

L'Institut François Bocquet est un centre de formations spécialisé en **connaissance de la personnalité, développement personnel, relations humaines, management des équipes et des individus.**

Depuis 1986 l'Institut propose des formations qui amalgament, de façon dynamique et toujours très personnalisée **la transmission de savoirs, les études de cas et les mises en situation.** Le professionnalisme des interventions de l'Institut est garanti par les certifications **ISO 9001, QUALIOPI et Excellence formateur.** Depuis 2014, l'Institut est organisme certificateur. Dans le cadre des ateliers qu'il organise, il a développé **« Persométrie »**, un logiciel 360° d'évaluation des compétences comportementales.

VOTRE CONTEXTE

OBJECTIFS

Renoncer au mirage du contrôle absolu pour contribuer à la qualité de vie en entreprise.
Prendre du recul pour protéger son équilibre personnel et celui de ses collaborateurs.
Cultiver l'art du lâcher-prise pour retrouver sa liberté d'action.
Développer sa résilience pour préserver son efficacité professionnelle ou managériale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Des outils concrets sur les mécanismes cognitifs du stress et du lâcher-prise
Des exercices pratiques de déconnexion, études de cas et échanges de bonnes pratiques entre pairs
Élaboration d'un plan d'action individuel pour instaurer des zones de récupération au quotidien

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Managers et collaborateurs cherchant à préserver leur équilibre et leur efficacité dans l'exercice de leurs responsabilités
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnosticque de vos compétences. Des méthodes pédagogiques variées pour s’adapter aux différents profils, définies avec l’objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d’ancrer les acquis par la pratique. Supports pédagogiques?: support d’animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux …) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 090 € HT - Réf : MAN-SLPR

Validité : 30 juin 2027

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 15 et 16 mars 2027
le 31 mai 2027 et le 1 juin 2027
les 4 et 5 octobre 2027

Formation à distance :
les 17 et 18 décembre 2026
les 28 et 29 janvier 2027
les 28 et 29 juin 2027
les 9 et 10 décembre 2027

Nantes :
les 19 et 20 novembre 2026

Paris :
les 23 et 24 novembre 2026

Sessions en régions :
www.gereso.com/SLPR

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*